

**Exclu du Grand Orient pour
avoir invité Zemmour, il
produit une attestation de
non racisme par un imam !**

écrit par Christine Tasin | 29 mars 2019

ASSOCIATION CULTURELLE MOSQUEE IBN ROUCHD DE MONTPELLIER ET SA REGION (A.C.M.I.R)

300 Rue Emile Picard

34080 Montpellier

SIRET : 80046874600014

00000000000000000000

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur TAHRI Lhoussaine Président de la grande mosquée de Montpellier et ancien président du conseil régional du culte musulman du Languedoc Roussillon, atteste par la présente, connaître bien Monsieur FROMONT Michel, c'est un homme de grande valeurs humanistes. Il a toujours travaillé avec la communauté musulmane. Monsieur FROMONT est un grand Monsieur toujours au service des autres et notamment des français issus de l'immigration.

Je signe et persiste par la présente que Monsieur FROMONT est tout sauf raciste.

Attestation faite pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier, le 22/02/2019

M. TAHRI

Président



Pince-mi et pince-moi sont sur un bateau. Pince-mi tombe à l'eau, qu'est-ce qu'il reste ?

Un imam sollicité par un maçon pour fournir une attestation de non racisme, d'islamiquement correct !

Les tribunaux islamiques, même pour les non musulmans, c'est maintenant.

Les tribunaux islamiques, pour délivrer des attestations d'islamiquement correct, c'est maintenant.

Et délivrés à des maçons du Grand Orient de France, qui véhicule une haine malade du christianisme... mais pas de l'islam. En toute cohérence.

ASSOCIATION CULTURELLE MOSQUEE IBN ROUCHD DE MONTPELLIER ET SA REGION (A.C.M.I.R)

300 Rue Emile Picard

34080 Montpellier

SIRET : 80046874600014

ATTESTATION

Je soussigné Monsieur TAHRI Lhoussaine Président de la grande mosquée de Montpellier et ancien président du conseil régional du culte musulman du Languedoc Roussillon, atteste par la présente, connaitre bien Monsieur FROMONT Michel, c'est un homme de grande valeurs humanistes. Il a toujours travaillé avec la communauté musulmane. Monsieur FROMONT est un grand Monsieur toujours au service des autres et notamment des français issus de l'immigration.

Je signe et persiste par la présente que Monsieur FROMONT est tout sauf raciste.

Attestation faite pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier, le 22/02/2019

M. TAHRI

Président



Faut-il se mettre en colère, vomir, hausser les épaules ?

Comment en est-on arrivés là ?

Récit de François Koch sur son blog :

Michel Fromont et Jean-Marc Maillot, exclus du GODF le 12 mars 2019, pour une complaisance envers le racisme d'Eric Zemmour

Le 12 mars 2019, la Section Permanente de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique (CSJM) du GODF a décidé l'exclusion des frères Michel FROMONT et Jean-Marc MAILLOT. Dans la décision de 8 pages que j'ai pu lire, il est reproché aux deux membres montpelliérains du GODF d'avoir invité Eric ZEMMOUR à une conférence publique, le 29 octobre 2018, du Cercle Mozart dont ils sont les deux dirigeants. L'information sur cette double exclusion devait être révélée ce 28 mars par la *Gazette de Montpellier*. [Nous avons déjà évoqué cette affaire ici, lorsque le Conseil de l'Ordre du GODF a saisi la CSJM.](#)

Selon la CSJM, Zemmour «*a réitéré les propos intolérants ou racistes dont il a l'habitude*» et ces «*propos contraires aux valeurs du GODF n'ont appelé aucune condamnation de la part des frères Fromont et Maillot*». «*La conférence qu'ils ont organisée (...) a pu laisser penser que la franc-maçonnerie et le GODF en particulier considèrent qu'il est normal que les thèses discriminatoires et racistes puissent s'exprimer librement et publiquement.*»

Le jugement se termine ainsi : «*Il est établi que les frères Michel Fromont et Jean-Marc Maillot ont manifesté une sympathie ou à tout le moins une complaisance envers des propos qui incitent à la discrimination raciale et contreviennent aux dispositions de la constitution et du règlement général du GODF en ne respectant pas les principes de tolérance mutuelle, de respect envers les autres et de soi-même.*»

Il s'agit d'un jugement par défaut, car Fromont et Maillot ont décidé de ne pas se présenter à l'audience du 12 mars, ni d'être représentés.

Contacté, Michel Fromont m'indique en fait avoir démissionné du GODF dès le 4 mars, tout comme Maillot. «*A quoi bon rester dans une obédience qui nous avait condamnés avant même le jugement*», me dit-il. Il soutient que le Cercle Mozart n'est pas une fraternelle maçonnique même si certains de ses membres sont initiés. [Il prétend aussi, aujourd'hui, que Zemmour n'a pas tenu de propos racistes.](#)

Visiblement très heurté par l'accusation, il m'a transmis une attestation qui affirme : «**Je signe et persite par la présente que Monsieur FROMONT est tout sauf raciste.**» Document signé le 22 février 2019 par Lhoussaine TAHRI, président de la Grande Mosquée de Montpellier, ancien président du Conseil régional du Culte musulman de Languedoc-Roussillon.

Fromont va-t-il rejoindre une autre obédience?«*Pour l'instant, pas question, même si j'ai eu des propositions du côté de la GLDF et même de la GLNF. J'ai 83 ans, cinquante ans de maçonnerie, j'ai autre chose à faire que de me défendre contre des accusations de racisme.*» Avec un détail supplémentaire, quand on a été exclu d'une obédience, ce n'est pas si simple d'être affilié dans une autre.

<https://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2019/03/28/godf-exclusion-de-fromont-et-maillot/>

Et cet empaffé de Fromont, malgré ses 83 ans et ses Tartarinades “*j'ai autre chose à faire que de me défendre contre des accusations de racisme*” est allé pleurer auprès d'un imam pour obtenir une attestation de non racisme.

Ce qui laisse supposer que le dit Fromont fréquente assidument la mosquée et/ou son imam